



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. III. De la proportion des toits & des frontons.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

ticable ; aussi n'a-t-elle été mise en usage par aucun Architecte ancien, étant contraire à la solidité, en ce que toutes ces parties semblent alors porter à faux, outre que cela est defagréable à la vue. En effet, si le tympan du grand fronton du Panthéon, par exemple, étoit incliné en dedans du douzieme de sa hauteur, il seroit reculé de deux pieds vers la pointe, & la corniche du sommet porteroit à faux de toute cette quantité ; ce qui est absurde.

ARTICLE III.

De la proportion des toits & des frontons.

Pour dire quelque chose à présent sur les toits & sur les frontons, *Viruve* fait la hauteur du tympan (qui est cet espace triangulaire compris entre la corniche horisontale & les deux rampantes qui se joignent au sommet), seulement d'un neuvieme de la base du fronton : cette proportion le rend trop bas & trop écrasé, quoiqu'il se trouve que celui du temple d'*Aurelien* en a encore moins. Peut-être *Viruve* a-t-il entendu donner seulement cette hauteur à la pente des toits ou des combles, lesquels étoient ordinairement couverts de tables de bronze, alors cette proportion seroit supportable, mais autrement son texte seroit alteré en cet endroit, car il faudroit plutôt entendre les deux neuviemes, qui est une fort belle proportion pour un fronton. De même, lorsque peu après, il parle des acroteres (ce sont de petits piédestaux que l'on pose sur les extrêmités des corniches rampantes, & au sommet du fronton), il donne aux deux d'en bas la moitié de la hauteur du tympan, & à celui d'en haut un huitieme de plus : ce qui

paroît contraire à la raison & à ce qu'ont pratiqué les Anciens.

A l'égard de la hauteur qu'on doit donner aux frontons, elle est assez incertaine, parce qu'elle dépend du nombre de colonnes dont est composée la façade du corps d'Architecture que couronne ce fronton : cette façade pouvant être formée de 4, 6, ou 8 colonnes. Quand même la proportion des frontons seroit égale pour des bases de différente grandeur, celle des acroteres seroit toujours différente, suivant la regle de *Viruve*, & ils seroient par conséquent mal proportionnés.

ARTICLE IV.

Sur les diverses sortes de piédestaux & de soubassemens.

De tous les Auteurs qui ont écrit sur les proportions des cinq Ordres, il y en a peu qui aient bien réglé les mesures des piédestaux. Quelques-uns les ont faits ronds, ou à pans : d'autres les ont tenu fort bas, en forme de socles, ou trop haut & trop étroits : d'autres enfin en ont tiré les proportions du vuide des arcades, ou du quarré formé par la diagonale du tronc de ces mêmes piédestaux. Toutes ces méthodes sont peu relatives à la grace que doivent avoir ces piédestaux, puisqu'elles ne conduisent à donner à ceux de l'Ordre Corinthien que le quart de la hauteur des colonnes, de maniere qu'ils se trouvent alors plus bas que ceux des colonnes Ioniques ; d'ailleurs ces Auteurs n'ont établi aucune regle certaine, soit pour les bases, soit pour les corniches de ces piédestaux. Enfin, comme ils n'augmentent point en hauteur à proportion de la grandeur des entablemens,

F ij